



Contribution de GAELA (Groupement d'Analyses et d'Études de Loire-Atlantique)

gaela44lecroisic@bbox.fr
<http://gaela-web.com>

Réflexions sur le transfert du CHU de Nantes

Après de longues tractations entre les instances locales et l'État, ce dernier, répondant ainsi à une proposition de l'ancienne municipalité, a pris la décision d'implanter le CHU dans une île, en bordure de la Loire (emplacement actuel du M.I.N. sur la rive droite du bras de Pirmil).

Il semblerait que cette décision ait été prise sans mesurer pleinement les contraintes techniques et les nuisances environnementales imposées par ce choix, illustrant ainsi un adage ancien : *"Plus une autorité est lointaine, plus elle a de poids dans les décisions, bien qu'elle soit la plus mal placée pour connaître le sujet et en décider"*.

Il est tout autant surprenant que les écologistes, qui se battent contre le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique, ne trouvent rien à redire au transfert de l'hôpital Nord vers l'Île de Nantes.

Ce choix validé par l'État comporte en conséquence, non seulement la désaffectation de l'actuel CHU, mais également celle de l'Hôpital Laennec et du Centre Anti Cancer de l'Ouest (Centre René Gauducheau) situés l'un à côté de l'autre au nord de l'agglomération nantaise¹. Ces deux derniers équipements seront démolis alors que le centre René Gauducheau est tout récent, l'un étant complémentaire de l'autre.

Démolir ces équipements performants qui donnent entière satisfaction est un gâchis qui devra être supporté par les contribuables.

D'où un coût total exorbitant dans le but unique de concentrer les moyens techniques sur un seul site, situé à équidistance, très approximative, du Nord Loire et du Sud Loire.

¹ Accessoirement, il faut également déménager le M.I.N. Encore un coût supplémentaire à faire payer par le contribuable

En plus des coûts d'acquisition et de transfert, cette opération aura pour conséquence :

- 1) D'implanter un édifice public dans une zone classée inondable. Il est curieux de voir que récemment l'emprise du futur hôpital a été reclassée non inondable, alors que les terrains à proximité de ce site, au même niveau NGF en bordure du fleuve, sont maintenus, eux, en zone "inondable".

Les faits étant têtus, quel que soit le règlement, le risque d'inondation existe. Cela suppose qu'il faudra, pour les sous-sols, effectuer un important cuvelage, augmentant d'autant les coûts d'acquisition et d'entretien.

- 2) D'accroître dans des proportions importantes la circulation automobile dans l'Île de Nantes

Dans la plupart des villes, on s'efforce de positionner les hôpitaux en dehors des villes pour en faciliter l'accès par tous les types de transports y compris individuels, et diminuer d'autant la circulation automobile en milieu urbain dense.

Nantes est en passe de faire le contraire, avec en plus le caractère aggravant d'une situation insulaire. Provoquant ainsi, en centre ville, une augmentation significative du trafic ainsi que l'augmentation des rejets de carburation, CO2, particules fines etc.

Il s'agit d'un hôpital régional qui a pour mission d'accueillir des patients en provenance, non seulement des Pays de la Loire, mais également de Bretagne sud. Il suffit de se rendre à Laennec, (hôpital nord) pour constater l'étendue des parkings et leur occupation, en particulier autour du Centre Anti-Cancer de l'Ouest (Centre René Gauducheau).

Il est illusoire de penser que les patients en provenance de l'extérieur, laisseront leurs véhicules (personnels ou véhicules sanitaires) sur des parkings périphériques pour prendre les transports urbains (bus, tramways ou autres). Il en sera de même pour les proches venant visiter les malades.

Par ailleurs, du fait des horaires décalés inhérents au fonctionnement de tout hôpital, il est probable qu'une part importante du personnel utilisera ses propres moyens de déplacement. C'est déjà le cas pour l'actuel CHU et le restera quel que soit le site d'un nouvel hôpital.

Cela suppose, d'une part, un surcroît de circulation automobile dans un secteur qui, du fait des prévisions d'urbanisation, sera rapidement saturé, et d'autre part la nécessité d'aménager de vastes parkings pour accueillir les consultants, les visiteurs, les personnels, les ambulances et autres véhicules sanitaires. Parkings qu'il faudra sans doute mettre en sous-sol en les cuvelant du fait de la probabilité des crues. Crues, qui, si l'on en croit les prévisions du GIEC, deviendront de plus en plus fréquentes et importantes.

Construire un hôpital régional dans une île est une aberration du fait du passage obligé par des ponts, points de convergence de trafics. Aux heures de pointe, ces ponts sont saturés et retarderont le départ et l'arrivée des ambulances, en particulier en cas d'urgence, d'accident, et plus encore en cas de sinistre grave.

C'est en particulier dans ce genre de sinistre qu'il est important de mettre en œuvre le principe de précaution. Les attentats de novembre à Paris en sont un bon exemple.

Alors que Nantes Métropole fait un maximum d'efforts pour décourager les automobilistes de prendre leur voiture pour aller au centre ville, il est paradoxal que cette même Nantes Métropole ait choisi le

centre ville pour installer un hôpital générateur de trafic automobile. Avec en plus les contraintes créées par les goulots d'étranglement des ponts.

- 3) Les réserves foncières du futur CHU (site du M.I.N.) seront nulles du fait de l'encastrement dans un tissu urbain. Alors que celles de l'hôpital Nord (49 hectares) sont en milieu ouvert, et permettent toutes extensions possibles et en particulier un transfert éventuel de l'actuel CHU.

Pour mémoire, la surface disponible pour le futur CHU est de l'ordre de 19 hectares, insuffisants au regard des besoins exprimés. Il faudra donc construire en hauteur. Avec une limitation à 28 mètres pour ne pas aboutir à un IGH (Immeuble de Grande Hauteur = aggravation des contraintes de sécurité - évacuation, mise en sécurité des personnes, etc.) et ne pas, éventuellement, impacter le volume de sécurité de l'approche de Nantes-Atlantique (atterrissage sur la piste 21, face au sud).

Les plus du maintien de l'hôpital nord et du transfert sur ce site du CHU

Cette solution, en plus d'un coût nettement moins élevé pour la communauté et donc pour les contribuables que nous sommes, présentent les avantages suivants :

On l'a vu, le site de l'hôpital Nord (LAENNEC) est en milieu ouvert.

- À proximité du périphérique nord
- Il sera à proximité de Notre Dame des Landes
- Les réserves foncières pour accueillir le CHU actuel et les extensions futures sont importantes (49 hectares)
- Il est accessible depuis plusieurs directions sans avoir à passer par les goulots d'étranglement que sont les franchissements urbains de la Loire et sans utiliser un réseau souvent saturé, en particulier aux heures de pointe
- Plusieurs itinéraires de dégagement sont possibles
- Il n'y aura pas de frais de démolition
- Il n'est pas en zone inondable
- Il pourrait être rendu encore plus facilement accessible par le prolongement de la ligne 3 du tramway ou par un busway
- Accessoirement le maintien du site actuel éviterait le déménagement du M.I.N.

Reste le problème de l'accessibilité à partir du sud Loire

Les buts déclarés de cette vaste et coûteuse opération sont : de concentrer les équipements techniques et médicaux en un seul site, de permettre l'agrandissement nécessaire de l'actuel CHU et de permettre une meilleure accessibilité pour les habitants du sud Loire.

Vouloir concentrer les équipements en un seul site est légitime mais le faire dans le cadre de l'hôpital nord serait beaucoup moins onéreux. L'agrandissement des capacités de l'hôpital nord pourrait se faire facilement du fait des réserves foncières existantes.

Quant à l'accessibilité par les habitants du sud Loire, il pourrait se réaliser de deux manières :

- En construisant un hôpital sud à proximité du périphérique.
- En améliorant les dessertes et les franchissements de la Loire, de toute façon nécessaires du fait de la saturation du pont de Cheviré. Un bac de Loire pouvant être une solution palliative.

Une solution alternative : Construire un hôpital en sud Loire

Cette solution serait certainement moins onéreuse que la construction d'un nouvel hôpital, surtout en zone inondable, de la démolition de Laennec et Gauducheau, et du transfert des matériels et des équipements, du déménagement du M.I.N.

Seul serait à prendre en compte, en plus de sa construction, le transfert de l'actuel CHU vers ce nouveau site.

En plaçant cet équipement à proximité du périphérique sud, on obtiendrait la même accessibilité que celle de Laennec (Hôpital Nord).

Il ne serait peut-être pas nécessaire que tous les équipements soient dupliqués dans les deux sites, la rapidité des parcours de l'un à l'autre pouvant être assurée par la liaison du périphérique.

Améliorer les dessertes et le franchissement de la Loire

Nous n'irons pas jusqu'à dire que cette possibilité est en soi une solution au problème de proximité médicale. Mais elle répondrait à la fois, en partie, à ce besoin et à celui, plus général, des déplacements locaux et régionaux.

Dans cette optique beaucoup plus globale, la réalisation d'une voie rapide avec un nouveau franchissement de la Loire, soit en aval de Nantes, via un tunnel ou un bac², soit en amont via un pont permettrait de donner à Laennec la même facilité d'accès à partir du sud Loire, que celle qui existe à partir du nord.

Elle donnerait également satisfaction aux Vendéens qui réclament depuis longtemps que soit facilités les accès vers le nord de la région pour toutes les activités : transports, administration, économie, services et en particulier l'accès aux soins.

Au vu de tous ces éléments, il nous semble indispensable de remettre en question le choix d'implantation du futur CHU, qui à l'usage, créera plus de problèmes qu'il n'en résoudra et de refaire une enquête publique en précisant les points énoncés ci-dessus, afin que l'opinion soit parfaitement informée.

² La mise en service d'un bac peut se faire dans des délais très courts. Sans doute bien inférieurs aux délais de construction d'un hôpital !